

REGLEMENT GENERAL DE L'EPREUVE

Une épreuve route pour les catégories Ecoles de cyclisme, Minimes, se déroulera le Jeudi 25 mai 2017 à SAINT BENOIT SUR LOIRE organisée par la RLB – SAINT BENOIT SUR LOIRE.

1) Conditions de participation

Elle sera organisée sur la journée.

Chaque club peut engager tout coureur (fille et garçon) titulaire de licence FFC valable pour la saison 2017.

Pré-licenciés, Poussins, Pupilles, Benjamins, Minimes

A) PRE LICENCIES - inférieur à 7 ans

B) POUSSINS - 7 et 8 ans

C) PUPILLES - 9 et 10 ans

D) BENJAMINS - 11 et 12 ans

E) MINIMES - 13 et 14 ans

Le sur classement ne sera pas autorisé.

2) Engagements

Les engagements devront être transmis au plus tard le **mercredi 27 avril 2016** délai de rigueur (pour des raisons de saisie informatique), par internet (site FFC).

REGLEMENT TECHNIQUE POUR L'ENSEMBLE DES EPREUVES

1) L'équipement

Le casque, les gants et le dossard seront obligatoires pour toutes les épreuves.

Le port du casque rigide homologué en conformité avec les différentes normes officielle de sécurité en vigueur est obligatoire pour tous les compétiteurs dans toutes les épreuves

Le dossard, non plié, devra être sur la poche.

En cas de perte du casque durant une épreuve, le coureur devra s'arrêter immédiatement. Il ne repartira qu'à nouveau coiffé de celui-ci sous peine de mise hors course.

2) Vélos

- Pour les pré-licenciés et poussins, le vélo de VTT est toléré pour l'ensemble des épreuves

(route et VTT sans « cornes de vaches »).

- Les roues à bâtons et les roues lenticulaires seront interdites pour toutes les catégories.

- Le développement sera limité à 5,60 m pour toutes les catégories de l'Ecole de Cyclisme, 7,01 m pour la catégorie MINIMES.

- Le blocage d'un ou des dérailleurs sera toléré sous le contrôle des commissaires.

- Tous les vélos devront être équipés de deux freins en bon état de marche. Les potences et guidons devront être bouchés.

- Les cale-pieds et les courroies de cale-pied ou un système de blocage des pieds sur la pédale sont obligatoires pour les épreuves de route.

- En cas de cales automatiques, les chaussures doivent, dans toutes les catégories, correspondre aux cales utilisées (question de sécurité).

- En catégories PRE LICENCIÉS, POUSSINS et PUPILLES, les demi cale-pieds seront tolérés.

Tout concurrent dont les vélos ne répondraient pas à ces impératifs se verra interdire le départ de l'épreuve.

3) Oreillettes

L'utilisation d'oreillettes est interdite sous peine de mise hors course.

4) Abandon

Le concurrent qui abandonnera lors d'une épreuve sera classé à la dernière place de sa catégorie dans l'épreuve.

5) Pénalités

La mise hors course signifie que le concurrent est exclu de l'épreuve et qu'il ne figurera pas au classement final.

Pour tous les cas non prévus dans ce règlement de l'épreuve, c'est « la réglementation générale » de la Fédération Française de Cyclisme qui sera la référence.

6) Discipline générale

Tout club engagé sera soumis au respect des règlements de l'épreuve et placé sous contrôle des commissaires. Toute manifestation intempestive de supporters d'un club (dirigeants ou parents) à l'encontre des commissaires ou participants, entraînera la mise hors course du club concerné.

Il faut bien avoir conscience que, aussi bien les organisateurs que les commissaires sont des gens passionnés qui se mettent bénévolement au service des jeunes. Ils ne sont pas à l'abri d'une erreur, toujours involontaire, qui leur pose déjà suffisamment de problème sans être l'objet de sarcasmes ou de remarques désobligeantes. Toute décision est prise dans l'intérêt des jeunes en essayant d'être le plus juste possible.

Les participants devront respecter les règles fédérales ainsi que les arbitres de l'épreuve.

Il y a obligation de certificat médical pour les participants non licenciés de non contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition, tel que défini aux articles L331-9, L321-1, R331-4 et A331-25 du code du sport.

7) Réclamations

Seul le responsable du club indiqué sur la feuille d'engagement sera habilité à déposer une réclamation en exposant brièvement par écrit l'objet de celle-ci. Le jury des commissaires et le jury d'appel s'il y a lieu décideront de la suite à donner à celle-ci.

REGLEMENT TECHNIQUE DE L'EPREUVE

Epreuve sur route

Le sens du circuit se fera dans le sens de celui des aiguilles d'une montre avec des virages à droite et à gauche.

Les concurrents seront rangés sur la ligne de départ selon l'ordre établi par l'organisateur.

Distance à parcourir pour les différentes catégories :

- PRE LICENCIES : 1.5 km soit 0.42 tour

- POUSSINS : 3.5 km soit 1 tour

- PUPILLES : 10.5 km soit 3 tours

- BENJAMINS : 17.5 km soit 5 tours

- MINIMES : 42.0 km soit 12 tours

- En cas de bris de matériel et de crevaison, même sur chute, le changement de vélo avec braquet conforme sera autorisé. Il se fera à poste (s) fixe (s).

- Tout dépannage en dehors de ceux organisés sera sanctionné.

- Les coureurs devront tenir leur ligne en course, à l'arrivée tenir leur guidon des deux mains, sous peine d'une pénalité allant jusqu'à la mise hors course.

- Le port du bidon ne sera permis que pour certaines catégories.

- Les ravitaillements seront autorisés que pour certaines catégories.

- Après avoir franchi l'arrivée, un coureur ne pourra repasser en sens inverse.

- En cas d'infraction, le coureur incriminé sera déclassé.

Le circuit devra posséder les caractéristiques suivantes :

- le circuit doit totalement être fermé lors du passage des coureurs

- ne posséder aucun passage dangereux (virages difficiles- passage étroit - ligne de chemin de fer),

- une fois le départ donné, aucun coureur ne peut s'échauffer sur le circuit,

- avoir un endroit avant la ligne de départ pour mettre les coureurs par groupe,

- l'arrivée sera protégée 50m avant la ligne et 50m après la ligne d'arrivée de part et d'autre. La ligne sera protégée par des barrières ou des cordages.

- tous les carrefours devront être gardés,

- la ligne d'arrivée devra se situer sur une ligne droite de 200m minimum et avoir après celle ci une zone de freinage d'au moins 100 m,

- la course sera ouverte par une voiture ou une moto,

- la course sera contrôlée par un éducateur qui régulera l'allure pour les **PRE LICENCIES**.

Le podium sera disposé à gauche de façon à favoriser la lecture des dossards.

L'organisateur devra mettre à la disposition des commissaires un podium situé sur la ligne d'arrivée à gauche. Il devra être surélevé, couvert si possible, et suffisamment spacieux pour permettre la disposition de tables et de chaises destinées aux chronométreurs, aux commissaires, au secrétariat technique et au speaker, et équipé d'une sonorisation, d'un compte tour et d'une cloche.